

Paris

Le 18 novembre 2013

Table ronde éclairage des voies de circulation et sécurité routière

Il y a quelques semaines, l'Association française de l'éclairage, dont l'étude menée avec le CEPA Strasbourg/CNRS a été plusieurs fois citée comme référence dans les médias, avait annoncé l'organisation d'une table ronde sur l'éclairage des voies de circulation et la sécurité routière. La ligue de Défense des Motards s'était associée à la démarche.

L'AFE a effectué les démarches nécessaires, notamment auprès des services de l'Etat et de la Préfecture de la région Aquitaine afin d'organiser cette table ronde.

Celle-ci était divisée en deux parties. Une première partie était consacrée à la présentation des études existantes sur l'éclairage et la sécurité routière, approches scientifiques factuelles. Nous souhaitons dans ce cadre permettre à la DIRA de présenter le schéma directeur de l'éclairage de Bordeaux, à l'origine des décisions et seule habilitée à porter le dossier.

Elle était suivie d'une deuxième table ronde donnant la parole aux élus, usagers et services de l'Etat afin qu'ils décrivent leurs besoins et leurs contraintes (enjeux et décisions) en matière d'éclairage des voies de circulation.

Pourtant, le Préfet de la région Aquitaine, Monsieur Michel Delpuech, n'a pas souhaité participer à la table ronde, malgré sa recherche de « solutions concertées reposant sur la responsabilité de tous afin de faire progresser la sécurité des motocyclistes », « enjeu essentiel » pour les deux roues.

Monsieur le Préfet a également indiqué ne pas souhaiter « autoriser » les services de l'Etat à participer, arguant qu'une table ronde sur l'éclairage des voies de circulation et la sécurité routière ne ferait qu'alimenter de « vaines polémiques » à ce jour.

Une décision qui fait obstacle à l'équilibre des points de vue de la table ronde, à son objectif d'échanges et de dialogue sur « la responsabilité de tous ». Cette absence nous contraint à renoncer à son organisation, au vu de la position actuelle de l'Etat.

En tant qu'association d'intérêt général, l'Association française de l'éclairage a pour vocation l'accompagnement de la réflexion sur l'éclairage en France. En aucun cas l'AFE ne souhaite, ni n'agit, dans un autre but.

Un désengagement sur le sujet n'est toutefois pas à l'ordre du jour. La sécurité routière de nuit, avec la contribution de l'éclairage, est un enjeu national qui devra, tôt ou tard, faire l'objet d'un débat constructif.

P
R
E
S
S
E

L'Association française de l'éclairage

L'Association française de l'éclairage est une association de loi 1901 qui œuvre depuis plus de 80 ans pour une lumière, naturelle et artificielle, maîtrisée. Ses compétences vont des effets de la lumière sur l'homme et sa santé à une expertise technique et scientifique de l'éclairage, de ses pratiques aux nouvelles technologies. L'Association représente la France dans les instances de normalisation nationales et internationales.

Contact

Emeline Mas

Chargée de communication

06 73 67 50 85

emas@afe-eclairage.fr

PRESS